

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE PRATICIEN EN RELAXATION

avec le stagiaire
Articles L.6353-3 à L.6353-7 du code du travail

Nom de jeune fille Prénoms
Nom
Adresse postale
.....
Situation (salarié, recherche emploi etc)
Date de naissance Emploi
Tél personnel GSM
Autre téléphone (Horaires)
Adresse Email @
Votre projet professionnel
.....

Attachez votre
photo d'identité
avec un trombone

Ne pas coller

DOSSIER D'INSCRIPTION – PRATICIEN EN RELAXATION

I- OBJET DU CONTRAT

METAREFLEXOLOGIE représentée par Mme Arlette LEFEBVRE, s'engage à organiser l'action de formation intitulée :
« **Praticien en Relaxation, promotion n° 16** », qui se déroulera :

Du 3 au 06 Octobre 2019

Du 12 au 15 Décembre 2019

Du 30 janvier au 2 Février 2020

Du 26 au 29 Mars 2020

Du 28 au 31 Mai 2020

II- CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

- **Nature de l'action** : L'action de la formation est l'acquisition des connaissances. Elle entre dans les catégories prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.
- **Objectifs** : Elle a pour objectif de former des praticiens aptes à exercer le métier de la relaxation dans la vie professionnelle. La formation aboutit à l'acquisition des valeurs suivantes : Déontologie relative à l'approche de la personne et du toucher corporel - Capacité à établir les conditions de relaxation à travers les différentes techniques (Ayur-védique, Polarité, Pierres chauds, Massage-bébé, - Connaissance des zones et points particuliers propres à chaque technique - Capacité d'exercer le métier en clientèle (mise en situation professionnelle) - Connaissance de la création d'entreprise et de son fonctionnement
- **Durée** : La formation pédagogique au sein de l'école est de 150 heures (20 jours de formation) et comprend la théorie et la pratique entre stagiaires. Il est en outre demandé aux stagiaires d'exercer en dehors des cours avec des cobayes afin de se mettre en situation professionnelle.

III- PUBLIC, NIVEAU DE CONNAISSANCES ET CONDITIONS NECESSAIRES

- La formation est destinée aux professions médicales et paramédicales (médecin, infirmière, kinésithérapeutes, podologues, etc.) ainsi qu'aux professionnels de la relation d'aide et enfin à toute personne en reconversion professionnelle.
- Afin de suivre mieux l'action de formation susvisée et obtenir le certificat de connaissances et d'aptitude, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder avant l'entrée en formation le niveau de connaissances V. (BEP, CAP)
- L'élève déclare avoir toutes capacités physiques et juridiques pour suivre les formations choisies. Dans le cas d'un handicap, le stagiaire atteste avoir pris contact et reçu accord écrit pour s'assurer de la faisabilité pour suivre la formation.

IV- ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

- L'action de formation aura lieu conformément au calendrier annexé (Jeudi matin au Dimanche après-midi, de 9h à 12h30 et 14h à 18h, aux "Studentines" 60 Rue du Jardin des Plantes 59000 à LILLE. (Face au n° 91)
- La formation est organisée pour un effectif de 20 stagiaires
- Pour la pratique, l'élève doit se munir d'un sac comprenant : Drap housse 180x90 - Drap de bain - Couverture (plaid) - Petit oreiller - Serviette éponge pour poser les pieds sur la table de massage - Bouteille plastique d'huile de massage - Coupelle plastique pour la bouteille d'huile - Lingettes pour essuyer les pieds et jambes - Chaussettes- Serviette éponge pour se laver les mains.
- Il y a alternance entre la théorie et la pratique. Pour la pratique, les stagiaires travaillent en duo. La composition des duos est aléatoire, ce qui permet d'élargir la palette d'expérimentation.
- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, sont les suivantes :
Présentation au moyen de diaporamas, utilisation d'un micro, remise de supports de cours, de contrôles de connaissance, affichage de planches explicatives. Il est recommandé d'enregistrer les cours pour pouvoir compléter les notes et supports de cours (pas de caméra, de photos ni ordinateurs).

V - MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

- L'appréciation des résultats se fait au moyen de questionnaires "contrôles de connaissances" permettant de vérifier l'intégration des connaissances théoriques (zones et points, protocoles, cours de relaxation, déontologie).
- Pour la pratique à chaque session, un contrôle individualisé des protocoles est effectué.

VI- SANCTION DE LA FORMATION

- En fin de formation est organisé un examen avec épreuves écrites et de pratique. En cas de succès, le stagiaire obtient un "**Certificat de Connaissances et d'Aptitudes Professionnelles Praticien en Relaxation**"
- Il sera également remis une attestation de fin de formation.
- Le stagiaire certifié peut figurer gratuitement dans l'annuaire Internet de l'école.
- Si le stagiaire est en rattrapage des épreuves orales, il pourra repasser la même année à la date fixée en septembre. Si le rattrapage concerne la pratique, il pourra repasser l'année suivante avec la promotion suivante.

VII- MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

- Le stagiaire s'engage à signer matin et après-midi chaque jour les feuilles d'émargement collectives.

VIII- DELAIS DE RETRACTATION ET INTERRUPTION DE STAGE

- A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'école par lettre recommandée avec accusé de réception, dans ce cas aucune somme ne peut être exigée.
- En cas d'interruption de la formation du fait de l'organisme de formation, le stagiaire sera remboursé selon la règle du prorata-temporis en tenant compte d'une retenue forfaitaire de 200 €.
- Après le délai légal de 10 jours, si le stagiaire se désiste avant les 30 jours précédant la date de démarrage, une indemnité de 15% du prix total de la formation sera versée par le stagiaire après quoi ses chèques seront restitués.
- Si le désistement intervient dans les 30 jours précédents la date de démarrage, la totalité du prix de la formation doit être acquittée. S'il abandonne en cours d'année, la totalité de la formation est encaissée et le stagiaire pourrait l'année suivante continuer les cours théoriques à l'endroit où il les a laissés. Pour la pratique la décision sera donnée en raison des possibilités potentielles. Seul le cas de force majeure pour incapacité médicale de travailler et de

suivre la totalité de la formation est valable pour obtenir un remboursement. Le remboursement serait alors effectué selon la règle du prorata temporis.

IX- PRIX DE LA FORMATION ET DISPOSITIONS FINANCIERES

- Le prix de la formation exigible dès le démarrage de la formation est de 2 900 €. Sans remettre en cause l'exigibilité, le stagiaire a la possibilité de régler au moyen de 9 chèques envoyés avec le dossier d'inscription.
- Un chèque de 500 € daté du jour du contrat, encaissé le 10 octobre 2019.
Et pour régler le solde soit 2 400 € :
- 8 chèques de 300 € datés du 1^{er} Octobre 2019 qui seront remis à l'encaissement le 10 de chaque mois du 10/11/19 au 10/06/20.
Les chèques sont à libeller à l'ordre de METAREFLEXOLOGIE Arlette LEFEBVRE.
- Si l'élève est subventionné par un organisme, il est redevable de la différence entre le prix de la formation et le montant qui sera définitivement réglé par cet organisme.

X- EN CAS DE DIFFEREND

- Si une contestation ou un différend n'ont pu se régler à l'amiable, le tribunal de Lille sera seul compétent pour régler le litige.

Confirmation d'engagement du stagiaire

Nom du stagiaire Prénom

J'ai obtenu les documents dont je conserve une copie (contrat de formation- règlement intérieur- calendrier- programme détaillé. J'ai exposé mon projet professionnel et j'ai obtenu les réponses aux questions que j'ai posées.

Fait à Le / / Signature du stagiaire

Vérification avant d'envoyer votre dossier,

Veillez cocher chaque rubrique ci-dessous pour vous assurer que votre dossier d'inscription est complet.

- J'ai établi les chèques à l'ordre de METAREFLEXOLOGIE Arlette LEFEBVRE aux dates indiquées
- J'ai joint une photographie d'identité que j'ai accrochée avec un trombone
- J'envoie le contrat de formation, le règlement intérieur, les chèques par la poste en lettre MAX (pas de recommandé) à l'adresse suivante :

Ecole de la Métaréflexologie, 91 rue du Jardin des Plantes – 59000 LILLE

A réception de votre dossier, la validité sera vérifiée et il vous sera confirmé définitivement votre inscription.